

Réforme des retraites : nouvelle étape vers l'abrogation

Jeudi 28 novembre, une proposition de loi visant à abroger la réforme des retraites de 2023 et les 43 annuités sera examinée à l'Assemblée nationale.

Si le processus législatif devrait prendre plusieurs mois et est incertain, il s'agira de la première opportunité pour les député·es de voter l'abrogation de cette réforme massivement rejetée par la population et contre laquelle nous nous sommes massivement mobilisé·es.

L'adoption de cette proposition ouvrirait la voie à un retour de l'âge de départ à la retraite à 62 ans et potentiellement aux 42 annuités de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein.

Après 30 années d'offensives libérales contre notre système de protection sociale, une telle évolution serait une victoire majeure pour l'ensemble des travailleur·ses, même si nous sommes encore loin de la retraite à 60 ans et 37,5 annuités pour toutes et tous !

La remise en cause de la réforme des retraites de 2023 est fondamentalement le fruit de la lutte des travailleurs et travailleuses. Pendant plusieurs mois, des millions de personnes se sont mises en grève et ont manifesté à l'appel d'une intersyndicale combative et unitaire. C'est au mouvement social que reviendra la victoire !

Alors que la réforme initiale n'a jamais été votée et a été imposée au 49-3, il est hors de question de laisser l'obstruction parlementaire empêcher la volonté majoritaire de s'exprimer.

L'Union syndicale Solidaires appelle à utiliser la plateforme d'interpellations des député·es : <https://allop parlement.fr/>

Cette réforme reste massivement rejetée et l'ensemble de l'intersyndicale continue de demander son abrogation. L'Union syndicale Solidaires appelle donc à voter cette proposition de loi.